

## livre logos détournés

## Par Martin Jean Francois, le 21/08/2020 à 00:22

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possibe de publier et de commercialiser un livre (plutôt humoristique), avec des logos de grandes marques mais détournés (au niveau du nom ou du symbole) ? Quels sont les droits à ce niveau là ?

La mention "tous les logos et marques cités sont la propriété de leurs détenteurs respectifs" est-elle suffisante ?

Cordialement,

**JFMartin** 

## Par Visiteur, le 21/08/2020 à 01:21

Bonjour

Vous ne pouvez utiliser que les logos "libres de droits".

## Par tomrif, le 21/08/2020 à 01:29

bonjour,

tout usage du logo d'un tiers n'est pas condamnable.

par exemple:

https://www.legalis.net/actualite/areva-et-tete-de-mort-liberte-dexpression-confirmee-en-cassation/

https://www.legalis.net/jurisprudences/cour-dappel-de-paris-4eme-chambre-section-a-arret-du-30-avril-2003/

reste à savoir si une seule raison humoristique suffit.